

Un collège parisien où les portables ne sonnent (presque) jamais

Paris, 10 janv. 2018 (AFP) -

Dans ce collège du 18^{ème} arrondissement de Paris, peu de chance d'entendre un portable sonner: l'objet doit être rangé et éteint dès l'entrée dans l'établissement. Une interdiction plutôt bien respectée par les élèves, même si certains se disent "accros".

Dans les salles de classe du collège Gérard Philipe, le règlement s'affiche en plusieurs points. Le premier indique clairement: "Avant d'entrer dans le collège, j'éteins et je range dans mon sac mon téléphone portable et mon MP3".

De son bureau, dont les larges fenêtres donnent directement sur la cour de récréation, le principal, Djamel Medani, vérifie que personne ne déroge à la règle: "C'est ma tour de contrôle", s'amuse-t-il. "Ca ne me dérange pas d'être vu, au contraire, c'est plutôt dissuasif".

S'il aperçoit un téléphone, il le confisque aussitôt. S'il y a récidive, il peut y avoir sanction. "Cela arrive très rarement", assure le principal.

Ici, comme dans de nombreux collèges, l'interdiction du téléphone voulue par le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer pour la rentrée prochaine, est donc déjà de mise.

En théorie, le code de l'éducation précise d'ailleurs que le portable est interdit "durant toute activité d'enseignement et dans les lieux prévus par le règlement intérieur" de chaque établissement. Mais cette interdiction est appliquée de manière très variable.

Le ministre a indiqué à plusieurs reprises vouloir la renforcer, mais sans expliquer comment. Il y a quelques semaines, il avait évoqué des "casiers fermés" installés à l'extérieur des classes où les élèves déposeraient leurs téléphones.

Une solution qui ne convainc guère. "Dans un collège comme le mien, il en faudrait 340, ce qui est matériellement impossible", tranche Djamel Medani.

Quant à la fouille des élèves, elle est interdite par la loi, le portable n'étant pas considéré comme un objet dangereux. "Cela romprait la confiance qu'on entretient avec les jeunes", estime Elise Jerez, professeure de français.

- "Parfois, je me cache" - Dans cette classe de sixième, seuls 3 élèves sur 20 disent ne pas détenir de téléphone. Ben Elias, qui en possède un depuis la fin du CM2, explique qu'il l'utilise à la sortie des cours pour appeler ses parents. Kadidia préfère, elle, ne pas l'emporter au collège de peur de se le faire voler.

"Globalement, le règlement est bien respecté", juge Laura Mougel, prof d'histoire-géo. Plutôt qu'une interdiction totale, elle prône un apprentissage intelligent de l'outil, qui peut être utilisé "à des fins pédagogiques".

Zinedine, en troisième, affirme justement qu'il aimerait pouvoir se servir de son téléphone comme d'un outil de travail.

Dans sa classe, Adama se dit, elle, rassurée de le garder "sur elle, dans la poche". "Parfois, je me cache dans les toilettes pour envoyer un message", avoue-t-elle. Elle regrette aussi de ne pas pouvoir l'utiliser pour "écouter de la musique dans la cour".

Yacine, en troisième également, est encore plus frustré par l'interdiction du portable: "Je n'ai jamais tenu une journée entière sans aller sur les réseaux sociaux, instagram ou snapchat", confesse-t-il. Alors, il le garde dans sa poche, "en silencieux" et l'utilise parfois en cachette.

"A partir de la quatrième, le portable devient un objet dont il est difficile de se séparer", reconnaît le principal du collège, qui décrit des jeunes "happés" par leur téléphone. "La première chose qu'ils font en sortant est d'ailleurs de le rallumer pour se connecter aux réseaux sociaux", décrit-il.

Pour faire respecter les règles, il demande aux adultes d'être exemplaires et de se cacher de la vue des élèves pour passer leurs coups de fil. "C'est compliqué", admet-il, se disant lui-même "accro" à ses deux téléphones.

ito/epe/fm



PAYS :France
SURFACE :90 %
PERIODICITE :Quotidien



► 10 janvier 2018 - Edition Fil Gen

Afp le 10 janv. 18 à 09 54.